



Ville de Beauharnois

23^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

11^e séance extraordinaire du 14 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 14 décembre 2021 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Manon Fortier, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière
Monsieur Aziz Lahssaini, directeur général adjoint
Madame Vanessa Robidoux, trésorière par intérim

1 Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

1.2 2021-12-568 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h00.

Adoptée.

1.3 2021-12-569 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum



- 1.2 Ouverture de la séance
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Service des finances et de la trésorerie**
 - 2.1 Présentation du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2022-2023-2024
 - 2.2 Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2022-2023-2024
 - 2.3 Publication et distribution du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
- 3 Affaires nouvelles**
 - 3.1 Affaires nouvelles
- 4 Communication des membres du conseil**
 - 4.1 Communications des membres du conseil
- 5 Période de questions**
 - 5.1 Période de questions
- 6 Levée de la séance**
 - 6.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Service des finances et de la trésorerie

2.1 2021-12-570 Présentation du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

La trésorière par intérim, Madame Vanessa Robidoux, présente les grandes lignes du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années 2022-2023-2024. Elle s'appuie, entre autres, sur les tableaux reproduits ci-dessous :

DÉPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Source de financement	2022	2023	2024	Total du plan triennal d'immobilisation
Financement en cours	0 \$	129 364 \$	0 \$	129 364 \$
Subventions	601 428 \$	3 037 850 \$	571 573 \$	4 210 851 \$
Fonds d'administration	38 975 \$	0 \$	0 \$	38 975 \$
Taxes spéciales	150 000 \$	262 500 \$	3 630 000 \$	
Fonds de roulement	725 407 \$	623 000 \$	558 000 \$	1 906 407 \$
Fonds de parcs	206 000 \$	80 000 \$	60 000 \$	346 000 \$
Fonds carrière sablière	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Excédent	455 278 \$	55 000 \$	0 \$	510 278 \$
Futur règlement d'emprunt	10 594 167 \$	27 911 727 \$	20 252 866 \$	58 758 760 \$
Total	12 771 255 \$	32 099 441 \$	25 072 439 \$	69 943 135 \$



DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

Département	2022	2023	2024	Total du plan triennal d'immobilisation
Communication	100 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	480 000 \$
Occupation du territoire	16 018 \$	0 \$	0 \$	16 018 \$
Technologies de l'information	120 700 \$	247 546 \$	624 799 \$	993 045 \$
Sécurité incendie	232 827 \$	2 112 978 \$	1 169 140 \$	3 514 945 \$
Loisirs et culture	2 252 000 \$	2 075 500 \$	1 980 000 \$	6 307 500 \$
Travaux publics	766 000 \$	3 317 917 \$	1 321 000 \$	5 404 917 \$
Hygiène du milieu	1 286 735 \$	7 485 000 \$	3 615 000 \$	12 386 735 \$
Service technique	7 995 500 \$	16 630 500 \$	16 172 500 \$	40 798 500 \$
Finance et approvisionnement	1 475 \$	40 000 \$	0 \$	41 475 \$
TOTAL	12 771 255 \$	32 099 441 \$	25 072 439 \$	69 943 135 \$

DÉPENSES PAR CATÉGORIE

Catégories	2022	2023	2024	Total du plan triennal d'immobilisation
Infrastructures	10 204 935 \$	26 225 500 \$	21 257 500 \$	57 687 935 \$
Bâtiments	2 051 000 \$	2 703 417 \$	1 568 000 \$	6 322 417 \$
Véhicules	14 156 \$	2 802 478 \$	1 622 140 \$	4 438 774 \$
Ameublements et équipements de bureau	238 193 \$	368 046 \$	624 799 \$	1 231 038 \$
Machineries, outillages et équipements	262 971 \$	0 \$	0 \$	262 971 \$
Total	12 771 255 \$	32 099 441 \$	25 072 439 \$	69 943 135 \$

2.2 2021-12-571 Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 pour un montant de 12 771 255 \$ en 2022, 32 099 441 \$ en 2023 et 25 072 439 \$ en 2024, soit pour un montant total de 69 943 135 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Beauharnois pour les années 2022-2023-2024.

Adoptée.

2.3 2021-12-572 Publication et distribution du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette

APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:



DE PUBLIER dans le journal municipal « *Beuharnois vous informe* » **ET DE DISTRIBUER** gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville de Beuharnois le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Adoptée.

3 Affaires nouvelles

3.1 Affaires nouvelles

- Aucune

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site Internet de la Ville de Beuharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 14 décembre 2021 », à partir de la 22e minute.

5 Période de questions

5.1 Période de questions

Selon le cinquième alinéa de l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il doit être possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée.

Le Service du greffe de la Ville de Beuharnois n'a reçu aucune question avant la tenue de la séance du conseil via le formulaire disponible sur son site internet.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beuharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 14 décembre 2021 », à partir de la 22e minute.

6 Levée de la séance

6.1 2021-12-573 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette

APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 19h24.

Adoptée.

Alain Dubuc, maire

Me Karen Loko, greffière